****

# COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 23 avril 2025

Coulanges-sur-Yonne : L’EHPAD placé sous administration provisoire

**L’ARS Bourgogne-Franche-Comté et le conseil départemental de l’Yonne ont désigné, en accord avec le conseil d’administration, un administrateur provisoire pour assurer la gestion et l’accompagnement de l’établissement d’hébergement pour personnes âgées dépendantes Sainte-Clotilde de Coulanges-sur-Yonne, à compter de ce 23 avril 2025.**

Le conseil d’administration de l’EHPAD Sainte-Clotilde, de Coulanges-sur-Yonne a entériné samedi 19 avril la cessation de paiement de l’établissement, ainsi que la mise en place d’une administration provisoire à compter de ce 23 avril 2025, pour une durée de 4 mois.

Un arrêté est pris conjointement par l’ARS Bourgogne-Franche-Comté et le conseil départemental de l’Yonne, en accord avec le CA, pour prendre les mesures immédiates et nécessaires dans le but de préserver la santé, la sécurité et le bien-être des résidents.

L’administrateur se positionnera en soutien de la direction, qui reste en place, pour permettre de trouver une solution personnalisée et adaptée à chaque résident, et faire évoluer l’offre médico-sociale proposée. Chaque salarié sera accompagné suivant son choix : soit poursuivre au sein de la nouvelle offre, soit prendre des fonctions dans un autre établissement du secteur.

Après quelques jours de mission, l’administrateur devra également apporter un éclairage précis au conseil d’administration sur la situation de l’établissement.

Pour mémoire, depuis plusieurs mois, le Département de l’Yonne et l’ARS alertent sur les fragilités croissantes de l’EHPAD. Depuis 2022, plus de 600 000 € d’aides ont été accordées par l’ARS, dont une enveloppe exceptionnelle de 250 000 € en 2023. Malgré cet accompagnement renforcé, la situation de l’établissement s’est aggravée jusqu’à atteindre, en ce mois d’avril 2025, un état de cessation de paiement.

Un projet de transformation ambitieux et concret est proposé par leConseil Départemental de l’Yonne et l’ARS, orienté vers une nouvelle offre de services à la population et permettant le reclassement des personnels.

Ce plan doit permettre d’assurer immédiatement et sans interruption la continuité d’une offre médico-sociale sur le territoire avec notamment :

* L’extension du SSIAD (Service de Soins Infirmiers à Domicile) de 30 à 60 places, créant une douzaine d’emplois à temps plein,
* La création d’un accueil de jour de 15 places, générant environ 9 postes supplémentaires,
* Un soutien à l’investissement de 300 000 € pour les équipements et véhicules professionnels.

Et à l’horizon 2026 :

* La mise en œuvre d’une plateforme d’accompagnement des aidants – reposant sur une équipe de 5 ETP – en lien avec la plateforme de répit OASIS de la Maison Départementale de Retraite de l’Yonne,
* Le développement éventuel d’un habitat intermédiaire sous forme de résidence senior ou d’habitat inclusif.

L’administrateur provisoire bénéficie du plein engagement et du soutien actif de l’ARS et du Département, afin de garantir aux personnels de l’établissement une continuité professionnelle sur le territoire, et d’assurer à chaque résident une solution d’accueil personnalisée et adaptée à sa situation.

Des représentants de l’Agence Régionale de Santé, du Département, et l’administrateur provisoire organisent une réunion d’information à destination des familles et des personnels, ce mercredi 23 avril 2025.